

Assises : récits bouleversants au procès de la pédophilie

Dépositions pénibles et accablantes des victimes hier à Draguignan. En ne dénonçant pas les faits, l'évêque de Valence a voulu éviter le scandale. Le verdict sera rendu en début de soirée

Dans un silence de cathédrale, la vérité sur les tristes et odieux comportements des accusés est sortie de la bouche des enfants hier à Draguignan.

Ces enfants, victimes des agissements de Luc Debove et de Jacques Charrier, sont aujourd'hui majeurs. Avec courage, ils ont rapporté les sévices qu'ils ont vécus devant leurs présumés agresseurs et les jurés varois.

C'est d'abord le cousin du curé de Loriol, qui dit avoir été victime d'attouchements. Il parle de ceux qui l'ont brouillé dans sa tête ; il reste fixé à ce moment de sa vie : « *Je ne crois plus en la religion, dit-il à la barre, mais beaucoup en la justice* ». Il rappelle cette fameuse « bible noire » ; une valise contenant des vidéos et des documents à caractère pédophile, découverte dans une cave de la cure de Loriol et depuis brûlée.

Plusieurs prêtres qui ont connu le père Charrier ont ensuite défilé à la barre : ils ont perdu la mémoire et manifestent leur désarroi. Mgr Marchand, l'évêque de Valence était au courant des plaintes de trois enfants qui effectuaient en avril 1990 leur « retraite » en vue de la communion solennel-

le. L'un des gosses, qui avait été caressé la veille par le père Charrier, rapporte que le lendemain, dans le dortoir, il faisait semblant de dormir pour ne pas être importuné de nouveau. L'évêque n'avait pas jugé utile de prévenir la justice, afin d'éviter le scandale.

Le président Bréjoux lui fait alors remarquer que « *toute autorité constituée qui, dans l'exercice de ses fonctions, acquiert la connaissance d'un crime ou d'un délit est tenue d'en donner avis sans délai au procureur de la République* ». « *Je n'ai pas eu ce réflexe* » a répondu l'évêque. Evoquant l'évangile et notamment son chapitre XVIII selon Saint Mathieu, le président lui rappelle que la justice divine est parfois plus sévère que le code pénal. Dans le choix du silence et l'option de muter le curé à Loriol, l'évêque dira qu'il ne voulait pas tacher la personnalité de Charrier.

Plus incompréhensible fut l'attitude du père de la victime du viol commis à Cogolin en juillet 1994, qui a déclenché l'affaire : « *Je suis père de famille, que voulez-vous que je pense de tout cela, mes enfants je les laisse tranquille ; je ne peux rien dire contre Debove, je ne l'ai jamais vu en train de faire ces*

choses-là ». Il n'a pas déposé plainte et à la question du président : « *Vos enfants ont-ils menti ?* », il ne répondra pas et sortira du prétoire, comme si cela ne le concernait pas. Pour la mère de l'enfant : « *On a été bernés. J'avais confiance en Debove, c'est lui qui allait chercher les enfants à l'école. Quant à Charrier, je lui avais demandé de baptiser mes enfants* ».

L'enfant, aujourd'hui âgé de 19 ans, parlera des premiers viols subis à Val Thorens en 1990 : « *il me menaçait de représailles. Il m'a emmené à plusieurs reprises chez Charrier. Je lui en veux beaucoup, je souhaite sa mort en prison* ». Abat tu dans le box, la tête basse Debove s'empare d'un mouchoir : « *Je n'ai rien à dire* ».

Reprise des débats ce matin avec la plaidoirie de l'unique partie civile M^e Arlabosse, aux intérêts du cousin du curé, suivi des réquisitions de l'avocat général M. Pierre Arpaia.

L'après midi sera consacré aux plaidoiries de la défense. M^e Yves Rosé pour Debove, M^e Jean Pin et M^e Virginie Pin pour Charrier. Le verdict sera rendu en fin d'après-midi.

Alain PRAT